

L'UNICEM se félicite de l'homologation de l'Indication Géographique « granit de Bretagne »

L'UNICEM se félicite de l'homologation, le 20 janvier 2017, par l'Institut National de la Protection Industrielle (INPI) de l'Indication Géographique (IG) « Granit de Bretagne », la première dans le secteur des pierres naturelles. Cette IG a pour objectif de protéger les granits extraits de carrières implantées en Bretagne et dans la commune de Saint-James (50), ainsi que les produits fabriqués à partir de ces granits, dans cette même zone géographique, et de garantir l'authenticité des produits mis sur le marché.

Militant de longue date pour la reconnaissance du caractère local des activités des industries de carrières et matériaux de construction, l'UNICEM se réjouit de cette démarche de protection du granit breton face à une concurrence internationale à bas prix, et appelle de ses vœux l'homologation des démarches d'indication géographique engagées par d'autres pierres naturelles.

« L'homologation « Granit de Bretagne » permettra aux consommateurs d'identifier les granits réellement extraits et travaillés en Bretagne. Les tromperies sur l'origine du matériau seront de fait enfin contrées. C'est tout un patrimoine régional et un savoir-faire qui vont être préservés », a expliqué Michel André, Président de l'UNICEM.

L'UNICEM rappelle que le caractère local des activités des industries de carrières et matériaux de construction est un véritable atout pour les territoires qui les accueillent. Très largement implantées en milieu rural, ces activités participent pleinement à l'aménagement et à la dynamique économique des territoires.

L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) est la fédération qui regroupe les industries extractives de minéraux (granulats, pierre naturelle, minéraux industriels, craie...), et les fabricants de divers matériaux de construction (béton prêt à l'emploi, mortier, plâtre...). Les 2 700 entreprises qu'elle fédère emploient 38 000 salariés et réalisent un chiffre d'affaires de 10,5 milliards d'euros. Avec celles des autres activités qui composent la filière des matériaux minéraux de construction (ciment, préfabrication béton, tuiles et briques), elles approvisionnent les entreprises et les artisans du bâtiment et des travaux publics, secteur qui représente plus de 1 million d'emplois, et font travailler 25 000 à 30 000 transporteurs dédiés.
Pour en savoir plus : www.unicem.fr